

Mesures/programmes de financement spécial COVID pour les entreprises

Version 29 avril 2020

Programmes / Fonds de développement	Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Prêt petites entreprises BDC	Prêt fonds de roulement BDC	Financière Agricole du Québec (FADQ)	FLI COVID MRC des Chenaux
Intermédiaire	Gouvernement du Canada via Institutions financières	Gouvernement du Québec via Investissement Québec et/ou Institutions financières	BDC	BDC	FADQ via institution financière par certificat de prêt	MRC
Objectif	Fonds de roulement	Fonds de roulement	Fonds de roulement	Fonds de roulement	Fonds de roulement	Fonds de roulement
Description de la forme d'aide	Prêts bancaires de 40K\$, garantis par le gouvernement du Canada, et sans intérêt pour la 1ère année. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.	Prêt bancaire aux entreprises admissibles qui présentent une situation précaire ou qui vivent des difficultés temporaires en raison de la COVID-19.	Prêt bancaire aux entreprises admissibles jusqu'à un maximum de 100 000\$. Demande en ligne de type crédit scoring via le site de la BDC.	Prêt de Fonds de roulement (jusqu'à 2M\$) pour les entreprises admissibles. Demande via le directeur de compte de la BDC	Prêt pouvant atteindre 50 000 \$ afin de soutenir le fonds de roulement	Prêt pouvant atteindre 50 000 \$ afin de soutenir le fonds de roulement
Conditions d'admissibilité	Avoir payé entre 20 000 \$ et 1,5M \$ en masse salariale totale en 2019. L'entreprise doit fournir un relevé "Sommaire de la rémunération payée" (feuillelet T4 de 2019). L'information pertinente se trouve à la case 14 du feuillelet T4SUM 2019.	Entreprise québécoise en activité depuis au moins 24 mois.	Entreprise canadienne en activité depuis au moins 24 mois.	Entreprise canadienne en activité depuis au moins 24 mois.	Entreprise agricole déjà client de la FAQD	Entreprise québécoise en activité depuis au moins 12 mois.
Type d'entreprise admissible	Entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales.	Entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales.	Entreprises opérant au Canada, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales.	Entreprises opérant au Canada, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales.	Entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales.	Entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales.
Secteurs admissibles ¹	Tous sauf exclusions. Être client de l'institution financière où vous faites votre demande depuis le 1er mars 2020.	Tous sauf exclusions	Tous sauf exclusions	Tous sauf exclusions	Agriculture	Tous sauf exclusions
Minimum	40 000	71 500	5 000	100 000\$ et plus jusqu'à 2M	??	5 000
Maximum	40 000	Selon le dossier	100 000	2M	50 000	50 000
Taux d'intérêt	0% pour les premiers 30 mois	Selon le risque	2,8% (taux préférentiel)	Taux préférentiel	selon le risque	3%
Frais d'ouverture	Sans frais d'ouverture	Sans frais d'ouverture	Sans frais d'ouverture	Sans frais d'ouverture	Sans frais d'ouverture	Sans frais d'ouverture
Frais de gestion	Sans frais de gestion	Honoraires annuels de garanties sont de 1% du montant garanti par IQ	Frais de gestion annuelle selon le montant du prêt	Frais de gestion annuelle selon le montant du prêt	Selon politique interne de l'institution	Sans frais de gestion
Amortissement // Durée du prêt	54 mois Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.	36 à 48 mois excluant le moratoire donc 60 mois max	max 72 mois (incluant le moratoire)	max 72 mois (incluant le moratoire)	120 mois	36 mois
Moratoire de remboursement	Moratoire de remboursement capital jusqu'au 31 décembre 2022 (30 mois)	Jusqu'à 12 mois sur le capital	12 mois sur capital	6 mois sur capital	12 mois sur capital	3 mois capital et intérêts
Contact	Demande en ligne. Programme CUEC de Desjardins https://www.desjardins.com/covid-19/allegements-entreprises/ Programme CUEC de la Banque Nationale https://www.bnc.ca/entreprises/covid-19/compte-urgence.html	Directeur de compte de votre institution financière ou Investissement Québec si vous y êtes déjà client	Demande en ligne. https://www.bdc.ca/fr/financement_en_ligne/pages/demande-de-pret.aspx	Annie Lafrenière, Directrice principale 819-384-9932 Annie.LAFRENIERE@bdc.ca	Sébastien Cyr, Directeur régional La Financière agricole du Québec 819 371-6609, poste 3012 Sebastien.Cyr@fadq.qc.ca	Marc-André de Launière, Conseiller en développement d'entreprises – Financement au 819-840-0704, poste 2229 ou par courriel au ma.delauiniere@mrcdeschenaux.ca
Formulaire en ligne	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
Site Web pour information sur le programme/mesure	Desjardins: https://www.desjardins.com/covid-19/allegements-entreprises/ https://www.bnc.ca/entreprises/covid-19/compte-urgence.html	https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html	https://www.bdc.ca/fr/financement_en_ligne/pages/demande-de-pret.aspx	https://www.bdc.ca/fr/financement/prets-commerciaux/financement-fonds-de-roulement/pages/fonds-roulement-financement-formulaire.aspx	https://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/actualites/details/des-mesures-de-soutien-supplementaires-deployees-pour-les-producteurs-agricoles/	https://www.mrcdeschenaux.ca/fli-covid-mrc-des-chenaux-aide-durgence-aux-petites-et-moyennes-entreprises-covid-19/
Notes	Si vous remboursez 30 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2022 vous n'aurez pas d'intérêt à payer et vous serez exempté des 10 000 \$ restants (subvention de 10 000\$)	La mesure peut également s'appliquer pour une garantie d'une nouvelle ou une augmentation de marge de crédit. Le financement du fonds de roulement est déterminé sur la base de revenus et de dépenses justifiées et raisonnables avec l'hypothèse, à priori, que l'arrêt ou le ralentissement des opérations est estimé à minimum de 3 mois, appuyé d'un budget de caisse.	Avoir de bons antécédents de crédit - crédit scoring Les prêts sont remboursables en 60 mois. Une prorogation de capital est offerte pour les premiers 6 mois, donc les premiers 6 versements incluent uniquement les intérêts. À partir du 7ième mois, le prêt se rembourse sur 60 mois. Tous les versements sont exigibles le 10ième jour de chaque mois.			Pour faire une demande, les entreprises devront : compléter le formulaire de demande https://www.mrcdeschenaux.ca/services-aux-entrepreneurs/aides-financieres/ ; Fournir les états financiers de la dernière année, Fournir les états financiers intermédiaires, Produire une estimation du besoin de financement du fonds de roulement (budget de caisse)

Par: Marc-André de Launière, Conseiller en développement d'entreprise MRC des Chenaux

NOTES:

1) Les secteurs non admissibles sont généralement la production ou distribution d'armes ; les jeux de hasard et d'argent ou autres activités similaires ; la production, la vente et les services liés à la consommation de tabac ou de drogues, toute activité dont l'objet principal est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, défense de droits, etc.) ; toute autre activité qui serait de nature à porter atteinte à la moralité.